

**DEPARTEMENT DES VOSGES - CANTON DE LA BRESSE
COMMUNE DE SAULXURES SUR MOSELOTTE (88 290)**



République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE n°05/PM/2025

**OBJET : ARRETE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
195 AVENUE VICTOR HUGO**

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 janvier

Le Maire de la Commune de SAULXURES-sur-MOSELOTTE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu le code de la route et notamment les articles R 411-29 à R411-32,

Vu les articles L. 2212.1. et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la demande présentée par l'entreprise SVTP, demeurant 18 route de la Mairie à LA FORGE (88530)

Considérant que des travaux de terrassement, pour le compte des Transports Vincendon, nécessitent une autorisation d'occupation du domaine public.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du jeudi 30 janvier 2025 jusqu'à la fin des travaux, l'entreprise SVTP est autorisée à occuper le domaine public au droit du 195 Avenue Victor Hugo.

ARTICLE 2 : La bénéficiaire s'assure de la signalisation de restriction conformément aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel ainsi que de la pré signalisation.

ARTICLE 3 : La société assure en permanence la propreté de la chaussée aux abords de l'intervention et effectue autant que nécessaire les nettoyages de la chaussée. Tout dommage causé au domaine public doit être réparé qualitativement à l'identique par la société.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de la commune de SAULXURES SUR MOSELOTTE et Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de SAULXURES SUR MOSELOTTE, seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Le Maire,

Hervé VAXELAIRE

